DEUBERATIONS Réunion du Conseil Municipal Du 10 FEVRIER 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2015

L'An deux Mil quinze

le 10 février à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy **ANDRAULT,** Maire.

<u>PRESENTS</u>: ARCHAMBAULT Evelyne, BOIS Monique, BONNET-BEAUVAIS Nadine, DUMAGNIER Nathalie, GUYONNET Patricia, MARNAY Bernadette, RENOUX Claudie, ANDRAULT Guy, CHENU Vincent, GIROD Pierre-Eric, LOISEAU Frédéric, PALAU François et PERRIN Romain.

EXCUSES: BERTHO Alain et GUERET Laurent,

PROCURATION: GUERET Laurent à PALAU François

Monsieur **CHENU** Vincent est désigné comme secrétaire.

1. VACANCE TEMPORAIRE EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE - RECRUTEMENT AGENT PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL la délibération en date du 27 janvier 2015 portant création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère classe.

Puis il informe que le recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires s'est avéré infructueux mais que l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet aux collectivités d'avoir recours à un agent non titulaire en cas de vacance temporaire de l'emploi.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire,
- · Après en avoir délibéré

Considérant qu'il convient de pourvoir temporairement à la vacance d'emploi ;

- 1. **AUTORISE** le maire à recruter un agent contractuel dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires ;
 - 2. AUTORISE le maire à signer le contrat d'engagement.

2. EXTENSION CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL le plan corrigé

3. TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'il a sollicité l'architecte AUBENEAU pour réaliser le dossier de permis de construire de la salle de motricité pour l'extension du primaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL en prend acte.

4. TARIFS PUBLICS COMMUNAUX

A-Concessions dans cimetière communal

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

RECONDUIT les tarifs 2014 à savoir :

30 ans : 50 € le m2
50 ans : 70 € le m2

B- Concessions columbarium et jardin du souvenir

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

RECONDUIT les tarifs 2014 à savoir :

Cavurne concession de 30 ans : 600 €

• Dispersion de cendres au Jardin du Souvenir : 350 €

C-location salle de l'Etang

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECIDE à la majorité des votants d'appliquer une augmentation de 20 € à chaque tarif
- FIXE donc les tarifs suivants, applicables au 1^{er} Mars 2015, comme suit :

Location au week-end	Habitants de la commune	Hors commune	Montant
			de la caution
hiver	170 €	280 €	250 €
été	120 €	240 €	250 €

Résultat du vote : Abstention : 1 ; votants 13 – Pour augmentation : 7 ; contre l'augmentation : 6

D-Location salle des fêtes des Grassinières et petite salle annexe

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

RECONDUIT à la majorité des votants les tarifs 2014, à savoir :

Grande salle de 300 personnes

Location au week-end Grande salle + Office	Habitants de la commune	Hors commune	Montant de la caution
hiver	600 €	800 €	500 €
été	400 €	600 €	500 €
Vin honneur	150 €	250 €	500 €

Résultat du vote : Abstentions : 7 ; votants 7 – Pour augmentation : 2 ; contre l'augmentation : 5

Petite salle annexe de 48 personnes

location à la journée (hors week-end)

• tarif unique de location : 100 € plus 100 € si utilisation de la cuisine

• caution : 100 €

E-Redevance assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré,

- **▶ DECIDE** une augmentation de 2% sur la redevance assainissement
- FIXE pour l'année 2015 les tarifs suivants :
 - redevance assainissement à 0,82 € par mètre cube d'eau consommée.
 - Participation pour raccordement à l'égout : 2 500 €

Résultat du vote : Abstentions : 3 ; votants 11 – Pour augmentation : 10 ; contre l'augmentation : 1

5. RECRUTEMENT CUI-CAE

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL qu'en raison d'un surcroît de travail dans les travaux bâtiments, il y a lieu de recruter un agent dans le cadre des contrats aidés pour renforcer l'équipe technique.

Cet agent aura pour mission la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

- AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent qui sera recruté.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

6. DIVERS

- Agenda 21 : un groupe de travail est mis en place
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30